

15. BUDGET ET POLITIQUE DE LA DÉFENSE

CONTEXTE

Après avoir remporté les élections en 1984, le gouvernement Mulroney a retardé l'annonce d'une politique de défense à long terme jusqu'à la parution d'un nouveau Livre blanc sur ce sujet. Le 5 juin 1987, le gouvernement a présenté à la Chambre des communes son Livre blanc intitulé *Défis et engagements : Une politique de défense pour le Canada*.

Il y attirait l'attention sur le faible niveau du financement de la défense au cours des vingt-cinq dernières années. Il était inévitable que, dans le budget de la défense, ce soit la part réservée à l'achat de nouveaux matériels qui fasse les frais de cette carence. En 1962-1963, plus de 20 p. 100 du budget étaient consacrés aux dépenses d'équipements. D'une manière générale, ce pourcentage a baissé au cours des années 1960, au point de tomber à quelque 9 p. 100 en 1972-1973. Puis, il a commencé à se redresser, mais il a fallu attendre 1982-1983 pour qu'il franchisse à nouveau la barre des 20 p. 100. En 1985, les États membres de l'OTAN ont dépensé en moyenne quelque 25 p. 100 de leurs budgets de défense en achats de matériels.¹

Le Livre blanc présentait un ambitieux programme d'acquisition d'armements étalé sur quinze ans. On y prévoyait l'achat de sous-marins nucléaires d'attaque, d'avions de patrouille maritime, d'un nouveau char de combat destiné à équiper la division blindée que le Canada s'était engagé à détacher dans la région centrale de l'OTAN, et de différents matériels de communication connexes. Expliquant comment ce programme serait financé, les auteurs du Livre blanc faisaient remarquer que, pour produire des résultats, les grands programmes d'armement devaient être préparés longtemps à l'avance et ils ajoutaient :

Afin d'établir un cadre de planification dans lequel les décisions concernant l'équipement font écho à la politique au lieu de dicter celle-ci, le gouvernement a élaboré une nouvelle méthode de planification et de financement à long terme. Aussi un plan de financement portant sur une période de cinq années consécutives viendra-t-il s'inscrire dans un cadre de planification couvrant quinze années. À la suite de sa révision annuelle par le Cabinet, ce plan donnera lieu, chaque automne, à l'établissement de budgets fixes pour les cinq années qui suivront et à la formulation de directives d'orientation pour les dix années subséquentes.²

¹ Ministère de la Défense nationale, *Défis et engagements : Une politique de défense pour le Canada*, Ottawa, juin 1987, p. 43.

² Ibid., p. 67.